

Public

amnesty international

TOGO

Les défenseurs des droits humains pris pour cibles

Pétition



Octobre 1999

AI Index: AFR 57/36/99F

Distr: SC/CO/GR/CC

INTERNATIONAL SECRETARIAT, 1 EASTON STREET, LONDON WC1X 0DW, UNITED KINGDOM

TOGO

Les défenseurs des droits humains pris pour cibles

Pétition

Nous, défenseurs des droits humains en Afrique, regroupant notamment des journalistes, des juristes, des professionnels de la santé, des étudiants, des représentants de diverses religions, des hommes et femmes d'affaires, ainsi que des fonctionnaires, sommes très préoccupés par la situation inquiétante de nos collègues défenseurs des droits humains au Togo. Depuis mai 1999, certains d'entre eux ont été arrêtés par les autorités togolaises. Au moins un défenseur a été torturé et de nombreux autres se cachent par crainte d'être appréhendés.

Nous déplorons le fait que les défenseurs des droits humains, notamment les journalistes togolais indépendants qui osent s'exprimer sur les violations des droits humains, soient souvent arrêtés, harcelés ou soumis à des manœuvres d'intimidation.

Les forces de sécurité togolaises sont responsables de violations des droits humains commises depuis trente ans dans une totale impunité. Les défenseurs des droits humains qui enquêtent sur ces violations et les dénoncent sont eux-mêmes pris pour cibles.

Nous nous élevons contre ces tentatives destinées à réduire au silence les défenseurs des droits humains et exhortons le gouvernement togolais à respecter la Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'homme¹ et à prendre immédiatement des mesures afin de :

- mettre un terme aux agressions contre les défenseurs des droits humains ;
- leur assurer une sécurité sans faille ;
- faire en sorte que ces défenseurs puissent travailler sans craindre d'être arrêtés ou soumis à des manœuvres d'intimidation.

Nous demandons instamment aux autorités togolaises et à la communauté internationale d'œuvrer pour que des enquêtes indépendantes et impartiales soient effectuées sur les violations des droits humains, y compris les atteintes envers les défenseurs des droits humains, et que les responsables de ces violations soient traduits en justice.

Pour le gouvernement togolais, le temps est venu de rendre des comptes!

Nom, adresse / organisation, signature

¹ Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, adoptée par l'Assemblée générale le 10 décembre 1998 par la résolution 53/144.